

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy, M. Bryan Masson, Mme Galzy, M. Loubet, M. Hébrard, Mme Lelouis,
Mme Dogor-Such et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La pratique de la chasse est un fondement de notre civilisation et une tradition vitale pour notre ruralité. Les arts de la chasse ont dessiné nos paysages, façonné le rapport entre l'Homme, la faune et la flore. Elle porte en elle les valeurs de liberté et d'égalité affirmées lors de la nuit du 4 août 1789.

Les pratiques fallacieuses visant à diaboliser le moindre individu qui pratique une tradition rurale sont inacceptables et ne doivent plus continuer.

La chasse est par essence écologique, elle participe à l'indispensable régulation des espèces ainsi qu'à la nécessaire préservation des milieux naturels et l'entretien de la flore. Depuis plus de 20 ans, le nombre d'accidents liés à la chasse ne cesse de diminuer et demeure faible contrairement à ce que certains tentent de faire croire, notamment grâce aux efforts de sécurité faits par celles et ceux qui pratiquent cette tradition. Qui plus est, aucune étude ne permet d'attester que l'interdiction de la chasse le dimanche diminuerait drastiquement le nombre d'accidents.

Lors des élections législatives de juin 2022, un candidat de la NUPES avait affirmé que « Les chasseurs tuent plus que les islamistes ». Il n'est besoin d'en dire plus pour comprendre l'objectif final des représentants politiques de gauche, à savoir interdire complètement la pratique de la chasse en France et bannir toutes les traditions qui font l'âme de notre peuple. Le présent amendement vise donc à supprimer l'article unique de la proposition de loi des pseudo-écologistes qui n'ont décidément aucune autre priorité que celle de mener la guerre aux traditions rurales qui font l'identité de la France.